

De l'expérience à la compétence professionnelle

Que vous soyez maire de votre collectivité, adjoint avec délégation ou encore conseiller municipal, que vous soyez élu sur ce mandat en cours ou depuis plusieurs mandats, vous avez acquis de nouvelles compétences que vous pouvez valoriser.

Voici quelques exemples qui peuvent témoigner de l'acquisition de compétences dans de grands domaines :

► Animation / Médiation / Négociation

- > Vous avez animé des réunions communales ou intercommunales en tant que porteur de projet
- > Vous avez célébré des cérémonies
- > Vous avez été médiateur dans des conflits
- > Vous avez participé activement à des négociations sur attributions de marchés...

► Communication

- > Vous vous êtes investi dans la création du nouveau support de communication de votre collectivité et vous travaillez sur sa ligne éditoriale
- > Vous êtes présent sur les réseaux sociaux au titre de votre collectivité
- > Vous avez mis en place des réunions publiques pour citoyens lors de décisions importantes à prendre
- > Vous êtes en relation régulière avec la presse...

► Éducatif / Social

- > Vous avez reçu des citoyens en difficulté
- > Vous avez travaillé avec la gendarmerie sur la création de nouveaux dispositifs de sécurité pour la population
- > Vous avez mis en place et participé à un groupe de travail sur les liens intergénérationnels possibles au sein de la commune
- > Vous êtes en lien avec les écoles de votre territoire pour différents projets éducatifs et culturels...

► Finances locales et intercommunales

- > Vous avez travaillé sur l'élaboration et le suivi du budget de votre collectivité
- > Vous avez participé à l'analyse du budget
- > Vous avez travaillé sur le pacte fiscal et financier de l'intercommunalité...

Compétences transversales

Vos missions vous ont également permis d'acquérir une connaissance fine et transversale du fonctionnement d'une collectivité et de ses différents acteurs (réglementations, procédures, normes, hiérarchie, management...). Dans la mise en œuvre de vos différents projets, vous avez également été en relation avec différentes organisations privées et publiques, vous donnant ainsi une vision détaillée des caractéristiques et ressources du territoire administré et des instances à différentes échelles (locale, nationale, européenne...).

Savoir-faire et savoir-être

À ne pas négliger ! Les méthodes de travail mises en place et les postures adoptées dans la gestion des relations avec autrui (agents, élus de l'opposition, citoyens...) font également partie des compétences professionnelles. Vous avez sûrement développé des outils et techniques pour gérer vos tâches au quotidien et ainsi, optimiser votre efficacité au travail. Ces éléments peuvent également être mis en avant et constituer un atout de votre parcours.

► Gestion de projet

- > Vous avez mis en place un plan communal de sauvegarde avec l'ensemble des partenaires indispensables
- > Vous avez travaillé sur le lancement d'un projet immobilier dans la commune avec appels à propositions, lien maître d'œuvre, paysagiste, communication auprès des futurs résidents
- > Vous avez porté un projet sur les pistes cyclables et chemins doux de votre commune avec animation du groupe de travail, relations aux citoyens
- > Vous avez engagé votre collectivité dans le label ville touristique, partagé le projet avec les élus, travaillé avec d'autres collectivités qui ont validé ce même projet, engagé une démarche de faisabilité avec atouts et faiblesses de votre commune...

► Ressources humaines

- > Vous avez animé l'équipe municipale sur plusieurs années
- > Vous vous êtes investi dans un groupe de travail sur les relations élus/agents
- > Vous avez réfléchi aux besoins humains de la collectivité
- > Vous avez travaillé sur des fiches de poste et recruté
- > Vous avez participé à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les représentants des personnels...

► Urbanisme

- > Vous avez participé à l'étude sur la création d'un lotissement
- > Vous connaissez les éléments indispensables à retrouver dans un règlement de lotissement
- > Vous connaissez les règles de l'expropriation
- > Vous maîtrisez les règles du SCOT et du PLU...

Exemple concret

Madame Y, maire d'une commune de moins de 1000 habitants, a réalisé une VAE à l'UBO sur un MASTER. Au moment de la constitution de son dossier, cette personne possédait 12 années d'expérience en tant qu'élue et 6 années en tant que Maire avec des responsabilités au niveau de l'EPCI. Elle avait également 4 années d'expérience dans d'autres environnements professionnels. Depuis sa première mandature, cette élue a suivi de nombreuses formations courtes en lien avec ses délégations et les thématiques des commissions dans lesquelles elle était investie. Accompagnée par le bureau REVA, elle a déposé son dossier de VAE pour passage devant jury 6 mois après avoir été admise dans le processus. Elle a obtenu un MASTER Administration Publique en totalité.

CONTACTS

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Service Universitaire de Formation Continue
et d'Alternance
20 avenue Victor Le Gorgeu
CS 93837
29238 Brest cedex 3
www.univ-brest.fr/formations-elus29

Centre de formation des élus locaux

02 98 01 81 76
formations-elus29@univ-brest.fr

Bureau REVA

02 98 01 83 97
reva@univ-brest.fr

DOSSIER TEULIAD

UBO
Université de Bretagne Occidentale

FAMF29
Fédération des Associations
Municipales de France

CENTRE DE GESTION
FINISTÈRE

Clift
Collège de l'Énergie
Université de Bretagne Occidentale

Valorisez votre PARCOURS D'ÉLU

avec La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

L'expérience d'élu local est un temps d'acquisition de véritables connaissances et compétences, souvent transposables dans toute autre activité professionnelle en lien avec les fonctions occupées. Cette expérience peut être valorisée grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), comme le prévoit l'article L.335-5 du code de l'éducation.

Qu'est-ce qu'une VAE ?

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en valorisant son expérience (extra)professionnelle. Le candidat doit démontrer que ses connaissances et compétences correspondent au diplôme visé.

► Le principe

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience professionnelle en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

L'objectif est d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

► La démarche

Si vous décidez d'engager une démarche de VAE, le bureau REVA (Reprise d'Études et Validation des Acquis) de l'Université de Bretagne Occidentale, vous aide à choisir le diplôme le plus adapté en fonction :

- > Des compétences attendues par le diplôme visé
- > De vos expériences antérieures (vos expériences professionnelles et vos fonctions d'élu)
- > De votre projet

Tous les diplômes de l'UBO inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (hors diplômes de santé) sont accessibles en VAE.

Retrouvez-les sur notre catalogue des formations en ligne :

formations.univ-brest.fr ou SCANNEZ



► Le financement

La VAE est une démarche personnelle. Elle peut être financée par la Caisse des Dépôts et Consignations via votre Droit Individuel à la Formation des Élus DIFE, utilisable jusqu'à six mois après la fin de votre mandat.

Consultez votre compte sur :

www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu

La VAE ne peut pas être prise en charge par le budget de la collectivité car elle n'est pas en lien direct avec l'exercice du mandat local.



Je me lance !

La VAE en 4 étapes ► Mode d'emploi

Participez à une réunion d'information organisée par le Bureau Reprise d'Études et Validation des Acquis (REVA) de l'UBO.
Contact : 02 98 01 83 97 ou reva@univ-brest.fr

1

Suite à cette réunion, vous répondez à un questionnaire sur votre projet (à retourner accompagné d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation, et de vos justificatifs d'activités). Dès réception, un RDV avec un conseiller est proposé. Votre dossier est étudié et vous recevez un avis sur la faisabilité de votre demande.

2

Rédigez votre dossier de VAE. Vous devez mettre en évidence toutes les compétences et connaissances acquises dans le cadre de vos activités (extra)professionnelles, en lien avec le diplôme visé.

3

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par un conseiller du bureau REVA. Il vous apporte une aide méthodologique individualisée dans l'élaboration de votre dossier de VAE, ainsi qu'un regard extérieur pour faciliter la rédaction de votre dossier et améliorer sa cohérence (hiérarchisation des idées, articulation des différentes parties, construction de l'argumentation...).

Présentez votre dossier lors d'un entretien face à un jury composé d'enseignants et d'intervenants extérieurs. Trois résultats possibles : validation totale (obtention complète du diplôme), validation partielle (obtention partielle du diplôme*), refus de validation

4

* En cas de validation partielle, le jury émet une préconisation pour obtenir les connaissances jugées manquantes. Vous serez alors recontacté par votre conseiller du bureau REVA pour organiser le suivi administratif et pédagogique du parcours complémentaire à réaliser. Exemples de préconisation : suivre des enseignements spécifiques (cours en présentiel, en semaine, sur l'un des sites de l'UBO) ou réaliser un travail écrit complémentaire (note de synthèse, mémoire, rapport...).

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE
GROUPAMA ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS



Groupama
LOIRE BRETAGNE

enedis

Bienvenue dans la nouvelle France électrique.